



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		

1. Dénomination de la fonction Premier chef/première cheffe de clinique	Code fonction 7.09.017
---	----------------------------------

2. But de la fonction

3. Description de la fonction

Cette fonction est définie au titre III, chapitre V du règlement des service médicaux.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux						Cl. max.
Points						Total